Envoyé en préfecture le 07/08/2023
Reçu en préfecture le 07/08/2023
Publié le 07/08/2023
ID : 048-214800393-20230727-D_2023_089-DE

MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_089

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : régie de recettes buvette piscine – vente de crêpes

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, rappelle la délibération 2022_087 listant l'ensemble des tarifs applicables à la piscine municipale. Il propose de rajouter la vente de crêpes dans la régie buvette de la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition et FIXE le prix de la vente de crêpes à 1,00 € l'unité.

RAPPELLE l'ensemble des tarifs applicables à la piscine municipale, à savoir:

⇨ Entrées :

- entrée adulte (à partir de 14 ans) ..... 4,00 €
- entrée enfant : moins de 3 ans ..... gratuit
  de 3 à 13 ans ..... 2,50 €
- entrée accompagnateur ..... 2,00 €
- abonnement adulte (15 entrées) ..... 45,00 €
- abonnement enfant (15 entrées) ..... 25,00 €

⇨ Bar :

- glaces à l'eau ..... 2,00 €
- glaces au lait ..... 2,50 €
- sucettes glacées ..... 1,00 €
- barres glacées ..... 2,00 €
- crêpes ..... 1,00 €
- boissons ..... 2,50 €
- café ..... 1,00 €

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX

MAIRIE de CHANAC 48 (Lozère)